



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC

11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services
de construction
140 O'Connor Street
140, rue O'Connor
Ontario
Ottawa
K1A 0S5

Title - Sujet Réfection du pont Alexandra	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP731-192879/A	Date 2019-04-09
Client Reference No. - N° de référence du client 20192879	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$FG-368-76853
File No. - N° de dossier fg368.EP731-192879	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-05-01	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dagenais, Nathalie	Buyer Id - Id de l'acheteur fg368
Telephone No. - N° de téléphone (613) 859-0695 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA PDP3 11 LAURIER ST GATINEAU Quebec K1A0S5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
1	SSR Construction Contract	EP731	EP731	1	LOT	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	

INVITATION À SOUMISSIONNER

Réfection du pont Alexandra
Ottawa, Ontario et Gatineau, Québec

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

SOUSSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux enveloppes ». Consulter l'IP05 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- Rapidité : Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question du montant contesté de façon rapide et équitable
- Transparence : Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- Responsabilité partagée : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie.

Pour plus de renseignements : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html>

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP09 "Exigences relatives à la sécurité industrielle" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents".

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1^{er} avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/ami-asb/amiante-asbestos-fra.html>

LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Noter que R2710T, IG07 « Liste des sous-traitants et fournisseurs » a été modifié. Voir IP14 des Instructions particulières.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Introduction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite optionnelle des lieux
IP05	Livraison des soumissions
IP06	Révision des soumissions
IP07	Ouverture des soumissions / Évaluation
IP08	Établissement de la soumission
IP09	Fonds insuffisants
IP10	Compte rendu
IP11	Période de validité des soumissions
IP12	Exigences relatives à la sécurité industrielle
IP13	Documents de construction
IP14	Liste des sous-traitants
IP15	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2018-06-21)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site WEB;

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise - approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

EXIGENCES DE SOUMISSION ET ÉVALUATION (ESE)

ESE 1	Information générale
ESE 2	Exigences de soumission et évaluation
ESE 3	Évaluation du prix
ESE 4	Méthode de sélection

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité industrielle
CS02	Limitation de la responsabilité
CS03	Condition d'assurance
CS04	Remplacement d'individus spécifiques

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP731-192879/A

Amd. No. - N° de la modif.
000

Buyer ID - Id de l'acheteur
fg368

Client Ref. No. - N° de réf. du client
20192879

File No. - N° du dossier
fg368EP731-192879/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
R.090209.008

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification du projet
SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03 Offre
SA04 Période de validité des soumissions
SA05 Acceptation et contrat
SA06 Durée des travaux
SA07 Garantie de soumission
SA08 Signature

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**APPENDICE 2 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ****APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS****APPENDICE 4 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS****APPENDICE 5 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS****ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)****ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE****ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS**

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 INTRODUCTION

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'intention de faire appel à un entrepreneur pour assurer les services de construction selon les modalités exposées dans la présente invitation à soumissionner
2. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette invitation de présenter une soumission détaillée complète se rapportant à l'IG09 "Livraison des soumissions".

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

1. a. Appel d'offres - Page 1;
b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2018-06-21)
d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
e. Dessins et devis;
f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, à l'adresse courriel Nathalie.Dagenais@tpsgc-pwpsc.gc.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins 5 jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

1. Il y aura une visite optionnelle des lieux le **17 Avril 2019 à 10h00am**. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au Belvédère (*Lookout*) à Ottawa.

-
2. Équipement de sécurité — Afin d'avoir accès au site toute personne devrait porter l'équipement de protection personnel approprié (lunettes de sécurité, chaussures de sécurité, veste, casque de chantier, etc.). Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de sécurité requis se verront refuser l'accès au site.

Veillez noter : Le stationnement payant est disponible au parc Major Hill, au Marché By à Ottawa, Ontario ou à la Marina Jacques-Cartier à Gatineau, Québec. Les noms des personnes participant à la visite des lieux doivent être soumis à l'agent de négociation des contrats désigné dans l'invitation à soumissionner (ITT) - page 1, 48 heures avant la visite des lieux.

IP05 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

1. La soumission doit être soumise en suivant une procédure "à deux enveloppes" dans laquelle le soumissionnaire soumet le formulaire de qualifications et tout document associé requis dans l'enveloppe 1 et le formulaire de soumission et d'acceptation et tout document associé requis dans l'enveloppe 2. Les deux enveloppes doivent être jointes et scellées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de soumission. Toutes les enveloppes doivent être fournies par le soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et soumise au bureau désigné sur la page d'accueil "Invitation à soumissionner" pour la réception des offres. La soumission doit être reçue au plus tard à la date et à l'heure fixée pour la clôture de l'invitation. Avant de soumettre la soumission, le soumissionnaire devrait s'assurer que les informations suivantes sont clairement imprimées ou dactylographiées au recto de l'enveloppe de soumission:
 - a. numéro de l'invitation;
 - b. le nom du soumissionnaire;
 - c. l'adresse de retour; et
 - d. l'heure et la date de clôture.
3. Le Formulaire de qualifications ainsi que tout autre document exigé doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe:
 - a. ENVELOPPE 1 - Qualifications;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
4. Le Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) ainsi que la garantie de soumission si applicable doivent être jointes et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 2 - Prix;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
5. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.
6. Sauf indication contraire dans les Instructions spéciales aux soumissionnaires
 - a. l'appel d'offre doit être en devise canadienne
 - b. le besoin n'offre pas le taux de change d'atténuation des risques de fluctuation. Les demandes d'atténuation du risque de fluctuation du taux de change ne seront pas prises en compte. Toutes les soumissions, y compris une telle disposition, rendront la soumission non recevable.

IP06 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Les alinéas 1 et 3 de IG 10 de R2710T sont remplacé par la suivante;

Une soumission soumise en conformité avec ces instructions peut être révisé en soumettant en main propre une nouvelle enveloppe de prix. Elle doit parvenir bureau de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :

- a. ENVELOPPE 1- RÉVISION QUALIFICATION et/ou ENVELOPPE 2 – RÉVISION PRIX
- b. numéro de l'invitation; et
- c. nom du soumissionnaire.

IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture publique des soumissions.
2. Les soumissions seront évaluées conformément aux exigences et à l'évaluation de la soumission (ESE).

IP08 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

IP09 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
- c. négocier une réduction d'au plus 15% du prix de la soumission et / ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire présentant la soumission conforme la plus basse. Si un accord satisfaisant pour le Canada n'est pas atteint, le Canada exercera les options (a) ou (b).

IP10 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

IP11 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa ci-haut est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou

b. annuler l'appel d'offres.

4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP12 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

1. **À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir** une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. **Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux.** Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle](#)

IP13 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, (1 **copie électronique ou papier**) des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de un (1), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP14 LISTE DES SOUS-TRAITANTS

R2710T, IG07 a été modifié comme-suit.

IG07 (2015-02-25) Liste des sous-traitants

Le soumissionnaire devra soumettre les noms des sous-traitants pour la ou les parties des travaux énumérées. Voir l'appendice 3. Le non-respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la soumission.

IP15 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL>

Achats et ventes

<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes

<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505_fra.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Services de sécurité industrielle

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

EXIGENCES DE SOUMISSION ET ÉVALUATION (ESE)

- ESE 1 Information générale
- ESE 2 Exigences de soumission et évaluation
- ESE 3 Évaluation du prix
- ESE 4 Méthode de sélection

ESE 1 INFORMATION GÉNÉRALE

1.1 Soumission des offres

- 1.1.1 Les offres doivent être soumises conformément aux instructions spéciales aux soumissionnaires (IP).
- 1.1.2 Les soumissionnaires doivent soumettre un (1) original signé et quatre (4) copies de la soumission technique Dans une enveloppe scellée. (Enveloppe une).
- 1.1.3 Les soumissionnaires doivent soumettre une (1) offre de prix originale dans une enveloppe scellée (Enveloppe deux) qui doit inclure le Formulaire de soumission et d'acceptation signé (annexe A) ainsi que le cautionnement de soumission. Les soumissionnaires doivent présenter leur offre de prix conformément aux exigences de sécurité de l'offre et du devis d'acceptation et d'acceptation (IG08) des instructions générales aux soumissionnaires.

1.2 Aperçu des procédures d'évaluation

- 1.2.1 Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres. Tous les membres de l'équipe d'évaluation ne participeront pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.
- 1.2.2 Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les exigences de qualification et les critères d'évaluation du prix. Le processus d'évaluation comporte plusieurs étapes, décrites ci-dessous. Même si l'évaluation et la sélection se dérouleront par étapes, le fait que le Canada passe à une étape ultérieure ne signifie pas qu'il a déterminé de manière concluante que le soumissionnaire a réussi toutes les étapes précédentes. Le Canada peut effectuer les étapes de l'évaluation en parallèle.
- 1.2.3 Dans le cadre de son évaluation des propositions, le Canada peut, sans toutefois y être obligé, prendre les mesures suivantes:
 - i. demander des éclaircissements ou une vérification aux soumissionnaires concernant tout ou partie des informations fournies par eux au sujet de l'ITT;
 - ii. contacter toute ou toutes les références fournies par les soumissionnaires pour vérifier et valider les informations fournies par eux;
 - iii. demander, avant l'attribution de tout contrat, des informations spécifiques sur le statut juridique des soumissionnaires;
 - iv. corriger toute erreur dans le montant total de la soumission en utilisant le prix unitaire et toute erreur de quantité dans les offres afin de refléter les quantités indiquées dans la demande de soumissions; en cas d'erreur dans le montant estimé des prix, le prix unitaire prévaudra;
 - v. vérifier toute information fournie par les soumissionnaires par le biais de recherches indépendantes, en utilisant des sources gouvernementales ou en communiquant avec des tiers; et

Les soumissionnaires disposeront du nombre de jours spécifié dans la demande de l'autorité contractante pour donner suite à toute demande liée à l'un des éléments ci-dessus. Le non-respect de la demande peut avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non conforme.

ESE 2 EXIGENCES DE SOUMISSION ET EVALUATION

2.1 INTRODUCTION

Ce formulaire de qualification décrit les informations que les soumissionnaires sont tenus de fournir. Pour se qualifier, les soumissionnaires doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires énoncées dans le présent

formulaire de qualification de l'**ANNEXE 5**. Les exigences seront évaluées sur une base de réussite ou d'échec. Le non-respect de l'une ou de toutes les exigences obligatoires rendra la soumission non conforme et aucune autre considération ne sera accordée à la soumission. L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire.

L'évaluation sera basée uniquement sur le contenu des réponses et de tout amendement / révision soumis correctement. Il ne faut pas présumer que le Canada a une connaissance préalable des qualifications du soumissionnaire autres que celles présentées dans le présent appel d'offres.

2.2 EXPÉRIENCE

Le soumissionnaire certifie que tous les renseignements fournis dans les documents justificatifs fournis avec sa soumission, en particulier ceux concernant l'éducation, les réalisations, l'expérience et les antécédents de travail, ont été vérifiés comme véridiques et exacts. De plus, le soumissionnaire garantit que chaque personne proposée par le soumissionnaire pour le besoin est en mesure d'exécuter les travaux décrits dans le contrat subséquent.

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. Si l'entrepreneur ne se conforme pas à une certification ou s'il est établi que toute certification effectuée dans sa soumission est fautive, qu'elle soit faite sciemment ou non, le Canada a le droit, en vertu de la disposition du contrat par défaut, de résilier le contrat pour défaut.

Remarque à l'intention des soumissionnaires: En répertoriant l'expérience sans fournir de données justificatives permettant de décrire où et comment cette expérience a été acquise, l'expérience ne sera pas incluse aux fins de l'évaluation. Si l'une des exigences de la présente section est omise de la soumission, elle sera mise de côté sans autre considération et la soumission sera considérée comme non recevable. Dans le cas de tout critère obligatoire, un manque d'informations à l'appui rendra la soumission non recevable et sera mise de côté sans autre considération.

Les détails complets démontrant comment un soumissionnaire satisfait à chaque exigence obligatoire doit être fournis, y compris une référence à l'endroit où, quand et comment l'expérience a été acquise et comment elle est liée à chaque exigence.

2.3 DÉFINITIONS:

Soumissionnaire: désigne la personne physique ou morale (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes physiques ou morales) qui soumet une offre en vue de l'exécution d'un contrat de biens, de services ou des deux. Cela n'inclut pas la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.

Projet achevé: désigne un projet dans lequel toutes les conditions du contrat ont été remplies et dans lequel un certificat d'achèvement définitif a été délivré ou une facture finale payée et dans lequel la date figurant sur le certificat ou l'instrument de paiement indique la date d'achèvement.

Client: désigne le propriétaire du projet, ou son représentant, du service ou de l'organisme de financement qui a été directement impliqué dans la sous-traitance des activités de construction du projet achevé référencé.

Surintendant: désigne l'employé ou le représentant de l'entrepreneur désigné pour agir en vertu des conditions générales GC2.6 de TPSGC (2008-05-12), «surintendant».

Chef de projet: désigne l'employé ou le représentant de l'entrepreneur qui agit à titre de contact principal et qui gère l'ensemble de la main-d'œuvre, du matériel et des installations pour l'exécution des travaux prévus au contrat.

Ingénieur de projet: désigne l'ingénieur de l'entrepreneur agissant en tant que contact principal ayant signé et scellé la majorité des dessins d'atelier et des procédures de travail pour l'exécution des travaux prévus au contrat.

ESE 3 ÉVALUATION DU PRIX

Le Canada ouvrira les enveloppes de prix de toutes les offres qui n'auraient pas été jugées non recevables après l'évaluation initiale par le Canada des exigences de qualification.

Les soumissions de l'enveloppe 2 seront évaluées par rapport aux exigences obligatoires; le non-respect de l'une ou de l'ensemble des exigences obligatoires rendra la soumission non recevable et aucune autre considération ne sera accordée à la soumission.

ESE 4 BASE DE SELECTION

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit:

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
- (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires des soumissions; et
- (c) le prix offert doit comprendre le formulaire de soumission et d'acceptation dûment complété et accompagné de la garantie de soumission requise.

2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences (a), ou (b) ou (c) ci-dessus seront déclarées non recevables.

3. Une méthode d'évaluation succès / échec est appliquée à cette soumission. La soumission conforme la plus basse sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN: DOSSIER TPSGC No EP731-192879

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC. Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par la DSIC de TPSGC, ces derniers **NE** peuvent **PAS PÉNÉTRER** sur les lieux sans une escorte
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'**Annexe A**;
 - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - a. en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
 - b. en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.

4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS04 REMPLACEMENT D'INDIVIDUS SPÉCIFIQUES

- 1) Si des individus spécifiques sont identifiés dans le contrat pour exécuter les travaux, l'entrepreneur doit fournir les services de ces personnes à moins que l'entrepreneur ne peut pas le faire pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- 2) Si l'entrepreneur est incapable de fournir les services d'une personne en particulier identifié dans le contrat, il doit fournir un remplacement avec le même niveau de qualification et de l'expérience que l'individu qui est remplacé.

Le remplacement doit satisfaire aux critères utilisés dans la sélection de l'entrepreneur et être acceptable pour le Canada. L'entrepreneur doit, le plus tôt possible, donner un avis à l'autorité contractante de la raison pour remplacer l'individu et fournir:

- a. le nom, les qualifications et l'expérience du remplaçant proposé; et
- b. la preuve que le remplaçant proposé possède l'autorisation de sécurité requise accordée par le Canada, le cas échéant.

- 3) L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre l'exécution des travaux par des remplaçants non autorisés. Le représentant du ministère peut ordonner qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. Dans un tel cas, l'entrepreneur doit immédiatement se conformer à la commande et assurer un remplacement supplémentaire conformément au paragraphe 2. Le fait que le représentant du ministère n'ordonne pas qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux ne le libère pas de sa responsabilité de respecter les exigences du contrat.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2017-11-28);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2018-06-21);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8	Règlement des différends	R2882D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10	Assurances	R2900D	(2014-06-26);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);

Conditions supplémentaires
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Réfection du pont Alexandra
Ottawa Ontario et Gatineau Québec

SA02 NOM LÉGAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Raison social: _____

Nom commercial (si applicable): _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA: _____

Adresse courriel: _____

Le Numéro d'organisation du Programme de sécurité industrielle : _____
(si requis)

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire sera formé entre le Canada et le soumissionnaire. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la section Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans cinquante-deux (**52**) semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxe(s) applicables

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.
- (c) Le soumissionnaire doit fournir un prix par unité pour chaque article figurant dans le tableau des prix unitaires.
- (d) Le prix unitaire du soumissionnaire pour un article donné ne doit pas être égal à 0,00 \$ ou à une valeur nulle.

Article	Référence au devis	Type de travail, équipement ou matériel	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire sans TPS/TVH	Prix total estimé sans TPS/TVH
Tableau des prix d'item						
1	01 35 00.06	Signalisation PMVM à l'approche Nord	Semaine	48		
2	01 35 00.06	Signalisation PMVM à l'approche Sud	Semaine	2		
3	04 05 13	Rejointement de pile	M	20		
4	31 37 00	Enrochement de protection contre l'érosion à la culée Sud	T	13		
5	03 10 00, 03 20 00, 03 30 00	Réparation de surface du béton à l'approche sud	M3	1		
6	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparation de semelle de cornière	M	365		
7	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Plaques d'épissure (intermédiaire)	Unitaire	107		
8	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Plaques d'épissure (nœuds)	Unitaire	62		
9	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 1	Unitaire	33		
10	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 2	Unitaire	6		
11	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 3	Unitaire	11		
12	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 4	Unitaire	4		
13	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 5	Unitaire	15		
14	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 6	Unitaire	2		
15	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 7	Unitaire	19		
16	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 8	Unitaire	2		
17	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparation de plaque d'extrémité de membrure - Type 1	Unitaire	9		
18	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparation de plaque d'extrémité de membrure - Type 2	Unitaire	5		

19	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparation de plaque d'extrémité de membrure - Type 3	Unitaire	4		
20	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparation de plaque d'extrémité de membrure - Type 4	Unitaire	6		
21	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparation de plaque d'extrémité de membrure - Type 5	Unitaire	10		
22	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplacement de gousset de la corde inférieure	Unitaire	2		
23	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplacement du bloc de compression - Type 1	Unitaire	5		
24	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplacement du bloc de compression - Type 2	Unitaire	1		
25	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Enlèvement de soudure par point	Unitaire	61		
26	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparation du gousset du contreventement de la glissière	Unitaire	10		
27	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Nouvelle cornière	M	82		
28	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Nouvel étréssillon	Unitaire	19		
29	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Gousset (UNx460x324)	Unitaire	5		
30	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Gousset (12.7x1070x375)	Unitaire	5		
31	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Plaque d'épissure (12.7x120x470)	Unitaire	31		
32	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Plaque d'épissure (16x65x545)	Unitaire	31		
33	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Plaque d'épissure (19x65x545)	Unitaire	22		
34	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplissage de trou de rivet et boulon (Contingence)	Unitaire	50		
MONTANT TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)						
				Excluant les taxes applicable(s)		

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)

Excluant les taxes applicable(s)

*M = Mètre**T = Tonnes**M3 = Mètres cubes*

APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Les soumissionnaires doivent fournir les noms des sous-traitants pour les travaux des divisions énumérées au tableau ci-dessous. Si les « propres forces » de l'entrepreneur général sont planifiées d'être utilisées pour accomplir certains des travaux de division(s) il faut aussi l'indiquer.

	Sous-traitants	Division
1		05 12 33 - Acier de construction des ponts
2		
3		
4		

APPENDICE 4 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

(page 1 de 2)

INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées à la page 2 de 2 aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à la page 2 de 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à la page 2 de 2.

* **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrèés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Attestation volontaire

(A être volontairement retourner avec la soumission)

(page 2 de 2)

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom: _____

Signature: _____

Nom de la compagnie: _____

Dénomination sociale: _____

Numéro de l'invitation à soumissionner: _____

Nombre d'employés de l'entreprise: _____

Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat: _____

Métiers spécialisés de ces apprentis;

ANNEXE 5 - FORMULAIRE DE QUALIFICATION

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Dénomination commerciale du soumissionnaire:	
Personne ressource:	
Adresse postale:	
Numéro de téléphone:	
Numéro de télécopieur:	
Adresse courriel:	

Dans le cas d'une coentreprise, il faut aussi fournir les renseignements suivants:

Nom de chaque membre de la coentreprise:	
Rôle et expertise de chaque membre de la coentreprise:	
Nom du représentant de la coentreprise:	
Nom de la coentreprise:	

Veillez noter: Si le contrat est attribué à une coentreprise, cette dernière devra demander un nouveau numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA).

	Exigences obligatoires	Justifications détaillées du soumissionnaire	Satisfait/Ne satisfait pas (à l'usage de TPSGC)
O1	<p>1. Le soumissionnaire doit avoir de l'expérience dans la gestion globale et la planification des projets de réfection de ponts en treillis d'acier.</p> <p>2. Le soumissionnaire doit avoir complété deux (2) projets sur un pont à treillis en acier, chacun répondant aux critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets complétés doivent tous avoir une valeur minimum de 2,5M\$ (taxes non-comprises). • Les projets complétés doivent tous avoir été complétés au cours des dix (10) dernières années. • Pour ces deux (2) projets terminés, le soumissionnaire doit remplir et soumettre les formulaires de référence du client (tableaux 1.1 et 1.2). 		<p>1. Les formulaires de référence du client démontrent-ils que le soumissionnaire a de l'expérience dans la gestion globale et la planification des projets de réfection de ponts à treillis d'acier, comme l'exige le critère O1?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
O2	<p>1. Le gestionnaire de projet proposé par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience dans la gestion globale et la planification des projets de réfection de ponts en treillis d'acier</p> <p>2. Le gestionnaire de projet proposé par le soumissionnaire doit avoir complété deux (2) projets sur un pont à treillis en acier, chacun répondant aux critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets complétés doivent tous avoir une valeur minimum de 2,5M\$ (taxes non-comprises). • Les projets complétés doivent tous avoir été complétés au cours des dix (10) dernières années. • Pour ces deux (2) projets terminés, le soumissionnaire doit remplir et soumettre les formulaires de référence du client (Tableaux 2.1 et 2.2). 		<p>1. Les formulaires de référence du client démontrent-ils que le gestionnaire de projet proposé par le soumissionnaire a de l'expérience dans la gestion globale et la planification des projets de réfection de ponts à treillis d'acier, comme l'exige le critère O2?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

	Exigences obligatoires	Justifications détaillées du soumissionnaire	Satisfait/Ne satisfait pas (à l'usage de TPSGC)
O3	<p>1. Le superintendant proposé par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience dans la gestion globale et la planification des projets de réfection de ponts en treillis d'acier.</p> <p>2. Le superintendant proposé par le soumissionnaire doit avoir complété deux (2) projets sur un pont à treillis en acier, chacun répondant aux critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets complétés doivent tous avoir une valeur minimum de 2,5M\$ (taxes non-comprises). • Les projets complétés doivent tous avoir été complétés au cours des dix (10) dernières années. • Pour ces deux (2) projets terminés, le soumissionnaire doit remplir et soumettre les formulaires de référence du client (Tableaux 3.1 et 3.2). 		<p>1. Les formulaires de référence du client démontrent-ils que le superintendant proposé par le soumissionnaire a de l'expérience dans la gestion globale et la planification des projets de réfection de ponts à treillis d'acier, comme l'exige le critère O3?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
O4	<p>1. L'ingénieur de projet proposé par le soumissionnaire doit avoir une expérience de la préparation, de la signature et du scellement des dessins d'atelier et des procédures de travail des projets de réfection de ponts à treillis d'acier.</p> <p>2. L'ingénieur de projet proposé par le soumissionnaire doit avoir complété deux (2) projets de réfection de ponts à treillis d'acier qui répondent aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets complétés doivent tous avoir une valeur minimum de 2,5M\$ (taxes non-comprises). • Les projets complétés doivent tous avoir été complétés au cours des dix (10) dernières années. • Pour ces deux (2) projets terminés, le soumissionnaire doit remplir et soumettre les formulaires de référence du client (Tableaux 4.1 et 4.2). 		<p>1. Les formulaires de référence du client démontrent-ils que l'ingénieur de projet proposé par le soumissionnaire possède une expérience de la préparation, de la signature et du scellement des dessins d'atelier et des procédures de travail pour les projets de de réfection de ponts à treillis d'acier, comme l'exige le critère O4?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

**Tableau 1.1 – Formulaire de projet du soumissionnaire (O1)
Projet No.1**

Nom du projet: _____

Adresse du projet: _____

Date de début: _____
(aaaa-mm)

Date d'achèvement originale: _____ Date d'achèvement finale: _____
(aaaa-mm) (aaaa-mm)

Valeur du contrat initial: _____ Valeur du contrat final: _____

Justification de l'écart:

Description du projet:

Référence client (Projet No.1)

Ceci confirme que l'entrepreneur suivant: _____, a exécuté les travaux tel que décrit ci-dessus et certifie que l'information présenté dans ce formulaire de référence client est véridique et factuel.

Nom du client

Titre

Signature

Nom de l'organisation client

Téléphone

Date

**Tableau 1.2 – Formulaire de projet du soumissionnaire (O1)
Projet No.2**

Nom du projet: _____

Adresse du projet: _____

Date de début: _____
(aaaa-mm)

Date d'achèvement originale: _____ Date d'achèvement finale: _____
(aaaa-mm) (aaaa-mm)

Valeur du contrat initial: _____ Valeur du contrat final: _____

Justification de l'écart:

Description du projet:

Référence client (Projet No.2)

Ceci confirme que l'entrepreneur suivant: _____, a exécuté les travaux tel
que décrit ci-dessus et certifie que l'information présenté dans ce formulaire de référence client est véridique et factuel.

Nom du client Titre Signature

Nom de l'organisation client Téléphone Date

Tableau 2.1 – Formulaire du gestionnaire de projet (O2)

Projet No.1

Nom du projet : _____

Adresse du projet: _____

Nom du gestionnaire de projet proposé: _____

Nom de l'entreprise du gestionnaire de projet proposé: _____

Date de début: _____
(aaaa-mm)

Date d'achèvement originale: _____ Date d'achèvement finale: _____
(aaaa-mm) (aaaa-mm)

Valeur du contrat initial: _____ Valeur du contrat final: _____

Justification de l'écart:

Description du projet:

Description des responsabilités du gestionnaire de projet:

Référence client (Projet No.1)

Ceci confirme que le gestionnaire de projet suivant: _____, a exécuté les travaux tel que décrit ci-dessus et certifie que l'information présenté dans ce formulaire de référence client est véridique et factuel.

Nom du client Titre Signature

Nom de l'organisation client Téléphone Date

Tableau 2.2 – Formulaire du gestionnaire de projet (O2)

Projet No.2

Nom du projet : _____

Adresse du projet: _____

Nom du gestionnaire de projet proposé: _____

Nom de l'entreprise du gestionnaire de projet proposé: _____

Date de début: _____
(aaaa-mm)

Date d'achèvement originale: _____ Date d'achèvement finale: _____
(aaaa-mm) (aaaa-mm)

Valeur du contrat initial: _____ Valeur du contrat final: _____

Justification de l'écart:

Description du projet:

Description des responsabilités du gestionnaire de projet:

Référence client (Projet No.2)

Ceci confirme que le gestionnaire de projet suivant: _____, a exécuté les travaux tel que décrit ci-dessus et certifie que l'information présenté dans ce formulaire de référence client est véridique et factuel.

Nom du client Titre Signature

Nom de l'organisation client Téléphone Date

Tableau 3.1 –Formulaire du superintendant (O3)

Projet No.1

Nom du projet : _____

Adresse du projet: _____

Nom du superintendant proposé: _____

Nom de l'entreprise du superintendant proposé: _____

Date de début: _____
(aaaa-mm)

Date d'achèvement originale: _____ Date d'achèvement finale: _____
(aaaa-mm) (aaaa-mm)

Valeur du contrat initial: _____ Valeur du contrat final: _____

Justification de l'écart:

Description du projet:

Description des responsabilités du superintendant :

Référence client (Projet No.1)

Ceci confirme que le superintendant suivant: _____, a exécuté les travaux tel que décrit ci-dessus et certifie que l'information présenté dans ce formulaire de référence client est véridique et factuel.

Nom du client

Titre

Signature

Nom de l'organisation client

Téléphone

Date

Tableau 4.1 – Formulaire de l'ingénieur de projet (O4)

Projet No.1

Nom du projet : _____

Adresse du projet: _____

Nom de l'ingénieur proposé: _____

Nom de l'entreprise de l'ingénieur proposé: _____

Date de début: _____
(aaaa-mm)

Date d'achèvement originale: _____ Date d'achèvement finale: _____
(aaaa-mm) (aaaa-mm)

Valeur du contrat initial: _____ Valeur du contrat final: _____

Justification de l'écart:

Description du projet:

Description des responsabilités de l'ingénieur de projet :

Référence client (Projet No.1)

Ceci confirme que l'ingénieur de projet suivant: _____, a exécuté les travaux tel que décrit ci-dessus et certifie que l'information présenté dans ce formulaire de référence client est véridique et factuel.

Nom du client

Titre

Signature

Nom de l'organisation client

Téléphone

Date

Tableau 4.2 – Formulaire de l'ingénieur de projet (O4)

Projet No.2

Nom du projet : _____

Adresse du projet: _____

Nom de l'ingénieur proposé: _____

Nom de l'entreprise de l'ingénieur proposé: _____

Date de début: _____
(aaaa-mm)

Date d'achèvement originale: _____ Date d'achèvement finale: _____
(aaaa-mm) (aaaa-mm)

Valeur du contrat initial: _____ Valeur du contrat final: _____

Justification de l'écart:

Description du projet:

Description des responsabilités de l'ingénieur de projet :

Référence client (Projet No.2)

Ceci confirme que l'ingénieur de projet suivant: _____, a exécuté les travaux
tel que décrit ci-dessus et certifie que l'information présenté dans ce formulaire de référence client est véridique et factuel.

Nom du client Titre Signature

Nom de l'organisation client Téléphone Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP731-192879/A

Amd. No. - N° de la modif.
000

Buyer ID - Id de l'acheteur
fg368

Client Ref. No. - N° de réf. du client
20192879

File No. - N° du dossier
fg368EP731-192879/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
R.090209.008

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat EP731-192879
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Public Works and Government Services Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Real Property Services
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Alexandra Bridge Superstructure Steel Replacement Project Construction Contract		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Contract Number / Numéro du contrat EP731-192879
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat EP731-192879
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC						
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	
											A	B	C				CONFIDENTIEL
Information / Assets Renseignements / Biens Production																	
IT Media / Support TI																	
IT Link / Lien électronique																	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

ANNEXE B – ATTESTATION D'ASSURANCE

(Pour informations seulement, n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.
Réfection du pont Alexandra Ottawa, Ontario et Gatineau, Québec	N° de projet R.090209.008

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-------------------	-------	----------	-------------

Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal
--------------------------------	-------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel
Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$ \$	\$ \$	\$ \$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
Responsabilité pollution des entreprises				\$ <input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par événement		Global \$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue.

De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujéti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2>).

Responsabilité pollution des entreprises

La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à **1 000 000 \$** par incident ou par événement et suivant le plafond global.

Responsabilité aérienne

La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global

Responsabilité maritime

La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.

L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause.

Autre types d'assurances

Selon les spécificités du projet, à être insérer ci dessous.

Utiliser page séparé au besoin.

